

Estérel Lac-des-Seize-Îles Morin-Heights Piedmont Saint-Adolphe-d'Howard Saint-Sauveur Sainte-Adèle Sainte-Anne-des-Lacs Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 509-2025 Règlement modifiant le règlement no. 469-2023 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

QUE le règlement no 509-2025 Règlement modifiant le règlement no. 469-2023 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion : 9 septembre 2025 Dépôt du projet de règlement : 9 septembre 2025 Adoption par le conseil de la MRC : 30 septembre 2025 Entrée en vigueur : 16 octobre 2025

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 octobre 2025.

Mélissa Bergeron-Champagne Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mélissa Bergeron-Champagne, soussignée, de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 octobre 2025, entre 10h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 octobre 2025.